

Procès-Verbal

Conseil Municipal du lundi 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PERIGNAT-ES-ALLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Virgil DA SILVA, Maire.

Date de convocation : Mercredi 15 avril 2026

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 14

- Absents : 5
- Votants : 19

- Représentés : 5

Présents : Virgil DA SILVA ; Didier GOURMELEN ; Didier JAMBOU ; Marie-Angèle RAMOS ; Michel CREPEL ; Marie-Thérèse FAILLU ; Sylvie DAMIANI ; Christine JACQUES ; Stéphanie DELASPRES ; Kevin GAUTREAU ; Rodolphe BARBRY ; Frédérique LACOT-GENET ; Franck TOURRET ; Frank JAMES.

Absents : Raphaël AMENTA ; Christelle PACHECO ; Julie BERTRAND ; Fanny OLLIER ; Yannick FAURE.

Procurations : Christelle PACHECO à Michel CREPEL ; Raphaël AMENTA à Virgil DA SILVA ; Julie BERTRAND à Didier GOURMELEN ; Fanny OLLIER à Stéphanie DELASPRES ; Yannick FAURE à Rodolphe BARBRY.

Michel CREPEL a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

- 1- Désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- 2- Questions diverses

1- DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Monsieur le Maire rappelle :

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L123-6 et R123-8,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif présidé par le maire. Son conseil d'administration est composé de membres élus parmi les conseillers municipaux ainsi que des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou développement social menées dans la commune.

Chaque renouvellement du Conseil municipal entraîne une élection des nouveaux membres du conseil d'administration du CCAS.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant.

Ce nombre ne peut être inférieur à quatre, considérant que doivent figurer, a minima :

- Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ;
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le nombre de membres composant le conseil d'administration du CCAS à 12, en plus du maire.

Les membres élus le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal peut présenter une liste de candidats, même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Monsieur le Maire propose de fixer à 6 le nombre de membres élus et demande s'il y a des candidats.

Monsieur le Maire présente une liste composée de :

Mme PACHECO Christelle
Mme JACQUES Christine
Mme FAILLU Marie-Thérèse
Mme DAMIANI Sylvie
Mme RAMOS Marie-Angèle
Mme LACOT-GENET Frédérique

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19
Sièges à pourvoir : 6

Les résultats sont les suivants : 19 voix POUR pour la liste présentée ci-dessus.

Mme PACHECO Christelle, Mme JACQUES Christine, Mme FAILLU Marie-Thérèse, Mme DAMIANI Sylvie, Mme RAMOS Marie-Angèle, Mme LACOT-GENET Frédérique sont proclamées administrateurs élus au conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Les membres nommés par le Maire seront désignés par arrêté municipal, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE le nombre de membres du conseil d'administration au centre communal d'action sociale à 12, en plus du maire ; soit 6 membres élus et 6 membres nommés ;

- APPROUVE la liste des administrateurs représentant la Commune au sein du conseil d'administration telle que définie à l'issue de l'élection.

2- QUESTIONS DIVERSES

Virgil DA SILVA évoque la situation d'API, Association d'Accompagnement Personnalisé pour l'Insertion suite aux élections municipales.

Marie-Thérèse FAILLU demande comment les différents dossiers relatifs au CCAS étaient gérés dans le mandat précédent.

Marie-Angèle RAMOS : suite aux demandes des personnes ayant besoin d'aide, nous contactons l'assistante sociale qui montait le dossier. Une aide financière ponctuelle pouvait être attribuée.

Marie-Thérèse FAILLU propose que l'instruction des dossiers d'accompagnement des personnes en difficulté soit approfondie par les membres du CCAS.

Virgil DA SILVA soutient cette proposition.

Didier GOURMELEN informe que l'enveloppe allouée aux dépenses du CCAS n'est pas très importante.

Marie-Angèle RAMOS en précise les dépenses : goûter des aînés, animation et ateliers, colis. Les personnes vulnérables sont appelées en cas de canicule et de forte chaleur afin d'identifier leurs besoins (eau).

Virgil DA SILVA expose le cas d'un enfant du Château des Cayres refusé en centre de loisirs car il n'était pas encore scolarisé.

Franck TOURRET : Le centre de loisirs dispose-t-il d'un nombre de places d'accueil limité ?

Virgil DA SILVA : la capacité d'accueil n'est pas atteinte.

Sylvie DAMIANI : est-ce qu'il y a beaucoup de personnes isolées à Pérignat ?

Marie-Angèle RAMOS : non, seulement quelques cas.

Frédérique LACOT-GENET : un habitant recherche un prestataire pour la taille d'un arbre.

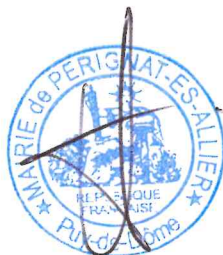
Virgil DA SILVA conseille de contacter la Régie des Territoires.

Virgil DA SILVA a rencontré le boucher qui s'installe le samedi matin sur la place du Maréchal Ferrant. Un fromager et un vendeur de miel seraient intéressés pour agrandir le marché. Une réflexion est à envisager.

Les maraichers en test à l'écopôle vendent leurs produits les vendredis soirs devant la Maison Grenouille.

La séance est levée à 19h15.

Le Maire



Virgil DA SILVA

Le secrétaire de séance

Michel CREPEL

